

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 01 avril 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 28	Nombre de procurations : 1	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Antoine FREMANN	M. Eric MICHELOT
M. Jean-Marc RETY	Mme Myriam HENNEQUIN	Mme Hélène MARTEEL
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Rachid DAHMOUNI	M. Christian CHEVREUX
M. Denis CORDIER	Mme Cécile MATHELIN	Mme Martine DÉRIOT
Mme Florence BIZOT	M. Pierre BERTRAND	M. Pascal CAMBON
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Céline LAFLEUR	M. Fernando NOVO
Mme Sandra ESCRIBANO	M. Luc LE LORCH	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Stéphanie GIANNUZZI	Mme Ophélie MARSOLLIER
M. Jonas MOUNDANGA	M. Gino MARINACCI	
Mme Fabienne VION	Mme Naminata SAVANE	
Membres absents		
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à Mme Céline TONOT)		

N° 2026-048 : Élection des représentants de la Commune à la SPLAAD

Madame la Maire rappelle que la Ville de Longvic est actionnaire de la SPLAAD, Société Publique Locale, dont l'objet est de procéder exclusivement pour le compte de ses actionnaires à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de convention de prestations intégrées « in house ».

La Ville détient à ce jour 30 actions au capital social de la SPLAAD, d'une valeur nominale de 1.000 €, soit 1,09 % du capital social.

Cette participation ne lui permettant pas de siéger directement au Conseil d'Administration, la Ville dispose d'un siège à l'Assemblée Spéciale de la Société conformément aux règles définies à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner le nouveau représentant de la Ville de Longvic à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SPLAAD en application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cas où la Ville de Longvic concéderait à la SPLAAD une opération en convention, le représentant à l'Assemblée Spéciale siégerait également au Conseil d'Administration en qualité de Censeur ayant voix consultative.

Il est précisé que le représentant à l'Assemblée Spéciale ainsi désigné sera également appelé à siéger au sein du Comité de Contrôle et stratégique de la Société. Cette instance de la SPLAAD complète les organes sociaux dans la mise en œuvre du contrôle analogue de la société par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires, et notamment du contrôle des orientations stratégiques de l'opération concédée et de son déroulement.

Le cas échéant, il pourra également siéger à la Commission d'Appel d'Offres de la SPLAAD avec voix délibérative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1531-1 relatif aux Sociétés Publiques Locales et l'article L.1524-5 et les articles R.1524-3 et suivants relatifs au statut des représentants des Collectivités dans les Sociétés d'Économies Mixtes Locales applicable aux Sociétés Publiques Locales,

VU les articles 13 et 13 bis des Statuts de la SPLAAD et vu les règlements intérieurs du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale de la SPLAAD,

DÉSIGNE Madame Céline TONOT comme représentant à l'Assemblée Spéciale de la SPLAAD,

- chargé(e) de représenter la Ville de Longvic au Conseil d'Administration en qualité de Censeur, membre à voix consultative, dans les cas où la Ville confie une opération à la SPLAAD

- chargé(e) de désigner périodiquement (rotation annuelle) le Président de l'Assemblée Spéciale qui siégera comme Administrateur au Conseil d'Administration
- autorisé(e) à porter la présidence de l'Assemblée Spéciale dans le cadre des rotations annuelles, siégeant ainsi comme Administrateur au Conseil d'Administration
- chargé(e) de représenter la Ville à la Commission d'Appel d'Offres en qualité de membre à voix délibérative

DÉSIGNE Monsieur Jean-Marc RETY comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SPLAAD

AUTORISE la Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS